



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 7 août 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 30, 54^e Avenue.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre un agrandissement en cour avant, et ce, bien que le Règlement stipule que tout agrandissement doit être localisé dans les cours latérales ou arrière;
- De permettre une terrasse sur le toit ayant un recul de moins de 2,0 mètres par rapport au mur de la façade avant, et ce, bien que le Règlement stipule que lorsque située sur le toit d'un bâtiment, une terrasse doit être implantée avec un recul minimal de 2,0 mètres par rapport au(x) mur(s) de la façade principale.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 juillet 2017.

Diane Mongeau
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of August 7, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 30, 54^e Avenue.

This exemption would:

- Allow an extension in the front yard, despite the fact that the By-law stipulates that all extensions must be located in the side or rear yards;
- Allow a terrace on the roof having a setback of less than 2.0 metres in relation to the wall of the front façade, despite the fact that the By-law stipulates that when located on the roof of a building, a terrace must be built with a minimum setback of 2.0 metres in relation to the wall(s) of the main façade.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 20, 2017.